

COMPRENDRE LA LOI 2002-2 RÉNOVANT L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

Faire une demande de formation



21 janvier 2027

à l'Uriopss

1 journée (6 heures)
9h30 à 16h30

310 euros

Objectifs pédagogiques

l'issue de cette journée de formation, les participants seront capables de :

- Situer le cadre législatif et réglementaire : contexte, enjeux...
- Comprendre les principes fondamentaux de la loi 2002-2 et son importance pour les pratiques professionnelles et particulièrement dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie ambulatoire.
- Identifier les droits des usagers en CMPP (accueil, information, consentement, participation, respect de la dignité et de la vie privée).
- S'approprier les outils issus de la loi 2002-2 et leur déclinaison concrète en CMP
- Renforcer la cohérence du travail en équipe pluridisciplinaire autour du projet de soins et d'accompagnement.
- Sécuriser les pratiques professionnelles dans des situations complexes (refus de soins, troubles psychiques, familles, secret professionnel, consentement).

Programme

Matinée

Contexte et fondamentaux de la loi 2002-2

- Genèse et enjeux de la loi du 2 janvier 2002
- Principes de l'action sociale et médico-sociale
- Objectifs prioritaires : autonomie, protection, citoyenneté, cohésion sociale

Droits des usagers en santé mentale

- Dignité, intégrité, vie privée, sécurité
- Libre choix et accompagnement individualisé
- Information, consentement, participation
- Voies de recours et implication des usagers

Après-midi

Outils de la loi 2002-2

Focus sur les outils concrets à mettre en œuvre dans une structure :

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- Projet d'établissement ou de service
- Conseil de la vie sociale (CVS) / Participation des usagers
- Personne qualifiée & contrat de séjour ou document individuel de prise en charge

La loi 2002-2 comme support du travail d'équipe : mise en pratique & études de cas

- Analyse de situations concrètes
- Comment intégrer ces dispositifs dans son quotidien professionnel ? Comment utiliser et actualiser les outils de la loi dans sa structure en équipe pluridisciplinaire ?

Public

Equipe pluri-disciplinaire d'un CMPP

Pré-requis

Pas de pré-requis

Modalités et délais d'accès à la formation

Demande via le formulaire en ligne pour être contacté par l'Uriopss IDF afin d'élaborer le projet et déterminer les modalités pratiques d'organisation de la formation (date, tarif, lieu, horaires...). La formation est organisée pour des groupes de 5 à 12 personnes

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap

Méthodes pédagogiques mobilisées

Apports théoriques, support de présentation, échanges avec les participants sur leurs pratiques, ateliers de réflexion. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenantes

Judith Ollé, responsable expertise et plaidoyer de l'Uriopss idf et Perrine Herquel, conseillère technique enfance et petite enfance de l'Uriopss idf

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

V1 02 2026